

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice

Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.	Annances reçues par PUBLICITAS
Suisse	10 »	S. A., Sion, Montreux, Lausanne et
Etranger	14 »	succursales, ainsi qu'au Bureau du
Reclames	24 »	Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8
Mercures	16 »	Compte de chèques post. Il C 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an 6 mois 3 mois	ETRANGER	Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin	12.— 7.— 4.—	Chaque num.	31.— 16.— 8.50
Avec Bulletin	16.— 9.— 5.—	Par 2 num.	20.— 10.50 5.75
Compte de chèques postaux Il C 274		Avec Bulletin officiel, tarif spécial	

Notre Ligne du Simplon

Après la nouvelle coulée de mardi soir, il va être plus que jamais question, pour éviter les frasques futurs du St-Barthélemy, d'un de ces tunnels dont nous parlions dans notre article du *Nouvelliste* du même jour.

Lisez attentivement ce qui se publie, Valaisans !

Sous la forme d'informations, d'interviews, de nouvelles inédites, des journaux s'étendent longuement sur le désastre et les exagèrent visiblement.

Rien n'est perdu.

D'autres personnes, que nous ne voyons pas, les reprennent à leur tour.

Ces informations arrivent souvent déformées en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, dans d'autres parties du monde encore. Vous constaterez bientôt que c'est au détriment du Simplon et des intérêts considérables qui sont engagés, dans l'industrie hôtelière le long de cette ligne dont on vient de fêter le vingt-cinquième anniversaire de la création.

Ce n'est plus, certes, le moment de se plaindre ni de récriminer. Il faut être tout à la situation nouvelle qui nous est créée ; il faut prendre les dispositions qui s'imposent et qui assureront à la fois la sécurité de la voie ferroviaire et de la route internationale.

Nous n'abandonnerons pas l'idée du tunnel passant sous le St-Barthélemy, mais une œuvre gigantesque de ce genre ne se construit pas en un jour, bien qu'on ne doive rien exagérer et que nous ayions, en Suisse même, quantité de travaux qui auront coûté plus d'argent et plus de temps.

On ne saurait, cependant, trop conseiller aux Pouvoirs publics et aux hommes de science de porter leur attention sur la coulée de mardi.

Il n'est descendu ni arbres ni blocs de pierre importants.

Nous avons traversé le terrain du désastre, à pied, dans la soirée. Les deux lits du torrent étaient absolument à sec. Les eaux déversaient à travers l'ancienne forêt cherchant leur issue naturelle. Il pleuvait à déluge et le tonnerre grondait, et, malgré cela, aucun de ces matériaux formidables que l'on nous dit accumulés dans la gorge n'a bougé.

Cette constatation confirme singulièrement nos réflexions de mardi qui avaient, du reste, été puisées à une source extrêmement sérieuse.

Il apparaît donc qu'en attendant le tunnel on devrait se mettre immédiatement à la construction de deux ou trois barrages et à la réfection d'un des lits du torrent, sinon des deux, qui devrait être considérablement creusé en profondeur et étendu en largeur.

Ces travaux offrirait une certaine garantie momentanée pour l'écoulement des eaux qui ne seraient, comme ce fut le cas hier soir, pas trop chargées de boue.

Et si la thèse de M. l'abbé Mermet se vérifie, à savoir l'existence — tout est possible — d'un véritable fleuve caché dans les parages des Dents du Midi, celui-ci finirait par trouver son lit naturel.

En gare de Martigny, vers les 19 heures et demi, nous suivions les ébats de plusieurs écoles de Genève qui étaient venues en Valais aux tarifs spéciaux intelligemment adoptés par les C. F. F., à l'occasion des noces d'argent de la percée du Simplon.

Maîtres et élèves — cruelle ironie — devaient rejoindre le Lötschberg pour regagner leurs foyers. Certes, la troupe était pleine d'enthousiasme. A cet âge, une nuit de chemin de fer et la perspective de paysages nouveaux ne sont pas pour déplaire. Mais, encore une fois, retenons que ce fait est relevé, ailleurs, et exploité contre la Ligne.

Ch. Saint-Maurice.

Une question de principe en droit public L'ordonnance appenzelloise relative aux bains mixtes

(De notre correspondant au Tribunal fédéral)

Lausanne, 1er juillet.

Nous avons vu, dans un premier article, que, d'après la majorité de la Section de droit public qui a admis le recours de la société anonyme de Weissbad, un canton ne peut faire valoir sa propre conception de la moralité, de même qu'on ne saurait, d'autre part, tabler sur une opinion suisse extrême.

En réalité, les faits démontrent qu'on peut parler d'une conception générale suisse en ce qui concerne le bain en société mixte, en ce sens qu'aujourd'hui il n'est plus considéré comme quelque chose d'inconvenant. Même à la campagne et dans des régions encore très religieuses (Stansstad, Engelberg), ou dans d'autres pays, sur les plages de Normandie, de Belgique, de Hollande, par exemple, le bain en société mixte est envisagé comme une chose tout à fait naturelle.

En conséquence, estimait la majorité de la Cour, l'opinion du clergé appenzellois et des milieux qui considèrent le bain en commun comme quelque chose de répréhensible au point de vue moral, serait en contradiction avec le point de vue de ce qu'on pourrait appeler « le type de l'homme normal » dans notre pays. Cette opinion serait en somme, aujourd'hui, plutôt excentrique et bizarre, bien qu'il faille reconnaître qu'elle est défendue dans les intentions les plus louables.

Au reste, en réglementant sérieusement le bain dans l'établissement de Weissbad, on a tenu compte des mœurs plus sévères de la population du canton. On a écarté soigneusement ce qui aurait pu blesser, chez les baigneurs le sentiment de la pudeur, de sorte qu'on ne pourrait, sans porter atteinte d'une manière inadmissible à la liberté de commerce et d'industrie, aller plus loin et interdire même le bain en commun effectué dans des conditions convenables, pour la seule raison que cette promiscuité présenterait des dangers au point de vue moral.

Le fait que le bain en société mixte n'était reçu nulle part il y a quinze ans est sans importance aucune. La notion des convenances varie en effet suivant les hommes et suivant les époques. Aujourd'hui, les bains de plage sont à la mode, et l'on ne saurait, dans ces conditions faire au Tribunal fédéral un reproche d'avoir, en cassant l'ordonnance sur les bains, en tant qu'elle a trait à l'exploitation des bains de la recourante pour ses propres hôtes, miné les conceptions morales de la population d'Appenzell Rhodes Intérieures.

Certains membres de la Section de droit public voulaient admettre également le recours sur la base de l'article 4 de la constitution fédérale, ou, plus exactement, en vertu des principes invoqués par le Tribunal fédéral dans les arrêts relatifs aux affaires Conseil communal de Lucerne contre Conseil d'Etat, du 16 mai 1919 (au sujet du four crématoire) et commune de Frauenfeld contre Conseil d'Etat de Thurgovie, du 1er octobre 1926. Dans ces jugements, le Tribunal fédéral a admis qu'en Suisse, le droit du citoyen de se soustraire, dans les questions qui ont trait à l'activité intellectuelle et morale de l'individu, à toute contrainte qui ne serait pas justifiée par les intérêts supérieurs de l'Etat ou par des considérations d'ordre et de police des mœurs, est un droit général qui découle de la liberté individuelle elle-même.

Dans le cas particulier c'est précisément

de la liberté individuelle qu'il s'agit. De même que chacun s'habille comme il lui plaît, chacun peut, si bon lui semble, se baigner librement, disaient ces juges, serait-ce même en compagnie de personnes de l'autre sexe, pourvu qu'il se comporte correctement, se conforme aux prescriptions établies et ne blesse pas, chez autrui, le sentiment des convenances.

Les gouvernements cantonaux auraient du reste non seulement le droit, mais aussi le devoir de prévenir des abus par une réglementation qui corresponde aux circonstances. (C'est ainsi que la Direction de la Police du canton de Lucerne a interdit, avec raison, de danser en costume de bain.) Toutefois, les cantons ne devraient pas édicter ces normes en souverain, d'une manière arbitraire, car, du moment qu'on ne peut élever contre le bain en commun de personnes des deux sexes, s'il est réglementé comme il convient, aucune objection tirée des convenances ou de raisons de police des mœurs, une interdiction de principe des bains mixtes serait inconstitutionnelle, parce qu'inadmissible sur le terrain de l'égalité de droit des citoyens. Ainsi concluaient certains membres de la Cour.

Cependant, une majorité s'est constituée au sein de la Section de droit public pour déclarer que l'admission du recours ne pouvait être basée sur ce principe. Ceci a son importance car si le recours avait été déclaré recevable sous l'angle de l'inégalité de traitement, la conséquence en eût été que l'interdiction des bains mixtes — si le recours avait contenu une conclusion dans ce sens — aurait dû être levée également en ce qui concerne la population appenzelloise elle-même.

Mais, comme la majorité de la Section a admis le recours en raison de l'atteinte portée à la liberté de commerce et d'industrie, la décision du Tribunal sur le fond n'a d'effet qu'en ce qui concerne l'établissement de Weissbad, le seul établissement de bains du canton qui doit être considéré comme exerçant une industrie.

D'après l'opinion dominante de la Cour, il y avait lieu, sur la base de l'article 4 de la constitution fédérale, d'écartier le recours faute de légitimation active de l'Hôtel de Weissbad, car seule une personne physique, et non une société anonyme, n'était fondée à dire que l'ordonnance fédérale sur les bains portait atteinte à sa liberté. La société anonyme, comme telle, ne peut pas se baigner, que ce soit isolément ou en compagnie !

Des hôtes de l'établissement avaient appuyé le recours, mais ils n'avaient pas recouru eux-mêmes.

La minorité du Tribunal qui s'est prononcée pour le rejet du recours estimait que non seulement pour les raisons de forme que nous venons d'examiner, mais aussi au point de vue du fond, le recours ne pouvait pas être admis en vertu de l'article 4 de la constitution.

En déduisant de cet article, comme on le fait dans les arrêts mentionnés (relatifs aux affaires Lucerne contre Conseil d'Etat et Frauenfeld contre Thurgovie), un droit absolu du citoyen à être affranchi de toute contrainte, dans sa vie intellectuelle et morale, on aboutit en somme, pratiquement, à porter atteinte à la souveraineté cantonale. En aucun cas, il ne faudrait aller plus loin encore. Or c'est ce qu'on ferait, disait la minorité, en admettant le recours.

Le Tribunal lui-même reconnaissait dans les arrêts en question que, selon l'article 4 de la constitution, une interdiction restreignant la liberté individuelle ne pouvait être levée que si elle était arbitraire et résultait par exemple uniquement d'une sorte de mouvement d'humeur ou de la peur des innovations, sans être dictée par le souci de promouvoir le bien public. Or, on ne saurait parler, en l'espèce actuelle, d'une contrainte exercée sans raison suffisante, d'une manière purement arbitraire. Pendant des siècles, on a considéré en Suisse le bain en commun d'hommes et de femmes comme inconvenant. Il n'y a guère qu'une quinzaine d'années qu'il est devenu à la mode. Si un canton, vallée montagneuse isolée, veut se soustraire à ce courant et s'en tenir aux principes moraux qu'il a fidèlement conservés, on ne peut lui reprocher, de ce fait, d'agir sans motif et de se trouver dans une voie anormale. Le respect dû à nos pères devrait, à lui seul, nous engager à ne pas raisonner ainsi. Au-

jourd'hui encore, d'ailleurs, dans des milieux appartenant à des confessions religieuses différentes, on considère toujours le bain en société mixte comme une inconvenance. Les communes de Romanshorn et d'Arbon, récemment, ont refusé d'accorder un subside pour l'établissement de bains de plages, et cela précisément en invoquant le danger moral qui en résulterait. Divers cantons ont pris position dans le même sens. En Belgique et en Hollande se manifeste aussi un courant contre les bains de plage.

Le Tribunal fédéral, déclarait la minorité, n'a pas à déterminer quel est le « type normal suisse », au point de vue moral, et il peut se féliciter de n'avoir pas cette tâche. La seule question qui se pose ici est celle de savoir si l'ordonnance est basée sur des raisons sérieuses. Or, les représentants de la majorité eux-mêmes ont reconnu que c'est le cas.

Les circonstances étant telles, le recours devait, sur la base de l'article 4 (arbitraire et liberté individuelle), être écarté, concluait la minorité.

En vertu de ces considérations, elle estimait en outre que la liberté de commerce et d'industrie (art. 31) était également invoquée à tort. L'interdiction des bains mixtes n'équivalait en effet pas à une suppression des bains de plage ; il s'agit uniquement d'une réglementation de cette exploitation, tâche qui rentre évidemment dans la compétence des cantons. Ce serait sans doute aller trop loin que de taxer d'immoral, en toutes circonstances, le bain en commun. Mais on ne saurait non plus contester que, malgré la réglementation qui pourrait être introduite, les bains mixtes présentent de réels dangers pour beaucoup notamment pour ceux qui les fréquentent dans un esprit de flirt, de légèreté.

D'autre part — et c'est là un point important — il s'agit ici d'une prescription de police d'une portée générale. L'interdiction prévue à l'article 2 de l'ordonnance sur les bains vise aussi bien le bain en plein air ou dans des établissements communaux et cantonaux que le bain dans les établissements qui en font une exploitation industrielle. Une disposition de cette nature, qui interdit d'une manière générale certaines actions, ne peut en tout cas, selon la pratique constante du Tribunal fédéral, être attaquée en vertu de l'article 31 (liberté de commerce). Ce principe se trouve rappelé à nouveau dans l'arrêt bien connu Kofmehl contre Grisons, du 1er octobre 1920, concernant l'interdiction de la circulation des automobiles sur les routes grisonnes. Cet arrêt dit notamment : « L'article 31 de la constitution fédérale ne garantit aux personnes exerçant une industrie aucun droit particulier, mais uniquement la libre exploitation de leur industrie dans les limites du droit en général. Une prescription légale qui interdit d'une manière générale certaines actions, sans tenir compte de leur connexion avec une activité industrielle, ne peut, si elle est admissible par ailleurs, être déclarée inconstitutionnelle par le fait qu'elle entraîne certains désavantages pour l'exploitation de telle ou telle industrie. »

D'après la minorité, l'analogie est complète entre l'espèce actuelle et le cas au sujet duquel ces principes ont été admis, de sorte qu'on s'écarterait de ces derniers en admettant le recours sur la base de l'article 31.

La minorité concluait donc au rejet du recours, aussi bien sous l'angle de l'article 31 que sous celui de l'article 4. Il ressort des arguments que nous avons exposés que plus encore que la question de la moralité ou de l'immoralité des bains mixtes — sur laquelle on peut différer d'opinion — ce sont des considérations fédéralistes qui ont été déterminantes pour la minorité.

W. O.

Le Pape parle de la persécution russe et des affaires de Malte

Quelques passages particulièrement importants de la récente allocution consistoriale

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 30 juin.

Dans le consistoire secret qu'il a tenu ce matin pour la création des Cardinaux

Le Pape, Marchetti, Rossi, Serafini et Liénart, le Souverain Pontife a prononcé une allocution dont la portée générale aura déjà été signalée à l'étranger par des dépêches d'agence mais dont certains passages méritent une attention particulière.

Joies et douleurs de l'Eglise

Parlant au Sacré Collège le jour où expirait l'Année jubilaire accordée à l'occasion de son cinquantenaire sacerdotal, Pie XI a naturellement commencé par exprimer sa joie et sa reconnaissance pour l'élan filial avec lequel l'Eglise tout entière s'est associée à la célébration du jubilé du Père Commun des fidèles.

Le Saint Père a ensuite rappelé les solennités du Congrès eucharistique de Carthage et a salué dans leur succès un gage de l'aide que Dieu donnera à tous ceux qui travaillent à ramener l'Afrique à la vérité de l'Evangile. Le Souverain Pontife a également montré un motif de confiance dans l'aide divine dans les cérémonies par lesquelles il a pu accroître la liste glorieuse des Bienheureux et des Saints.

Après avoir exalté ces joies de l'Eglise, Pie XI a aussi parlé de ses préoccupations et de ses peines.

Tout d'abord, il a entretenu les cardinaux des grands besoins spirituels nés de l'expansion considérable de l'agglomération urbaine de Rome où il devient nécessaire de construire en grand nombre des églises et des maisons paroissiales.

« Un autre sujet de préoccupation étroitement lié avec le précédent, a dit le Saint Père, est le prosélytisme protestant qui, depuis 1870, n'a pas cessé de s'exercer et de croître toujours davantage et de sévir dans cette Rome qui est Notre, le Centre du catholicisme, avec une si grande offense pour le Divin Fondateur de l'Eglise catholique et avec un tel dommage pour les âmes. Il est facile de comprendre comment et combien ce prosélytisme se prévaut et profite des insuffisances de la vie paroissiale pour atteindre plus largement ses fins déplorables. »

Il est bien douloureux de constater qu'il semble qu'on ait voulu favoriser ce prosélytisme par certaines dispositions législatives qui ne peuvent pas ne pas paraître à qui les considère bien en sérieuse contradiction avec l'esprit et avec la lettre de conventions solennelles toutes récentes dont les catholiques de toute l'Italie et du monde entier se sont réjouis. Nous parlons ainsi parce que si Nous pouvions tolérer que, par rapport à la pratique, on appelât cultes « admis » ce que dans le « Statuto », on appelle à dessein et avec raison des cultes « tolérés », Nous ne pouvions pas Nous attendre que ces cultes fussent ensuite traités de façon à ne plus paraître seulement comme tolérés de principe et admis en pratique mais même sérieusement favorisés, ce dont ne peut manquer de tirer profit le prosélytisme dont Nous Nous sommes plaints. »

Le Saint Père a déclaré ensuite qu'il espérait pouvoir aider bientôt, par la construction d'églises et de maisons d'œuvres paroissiales dans la périphérie de Rome ceux qui se sont efforcés déjà de travailler à l'évangélisation des nouveaux quartiers.

La persécution en Russie

Pie XI a ensuite rappelé les prières publiques que l'Eglise a élevées vers le ciel, le jour de la St-Joseph, pour hâter la fin de la persécution russe et il s'est réjoui d'avoir vu ce jour-là son appel écouté non seulement de tous les catholiques mais aussi de beaucoup de leurs frères séparés.

Nous attribuons à la bonté du Dieu miséricordieux, dit le Saint Père, le fait que cette grande et unanime croisade de prières n'a pas été vaine ni sans fruits. Et il Nous est permis d'espérer de la voir dans la suite encore plus féconde en bien, quoique, il y a peu de temps, les ennemis du nom et du culte divins, aient, en ces mêmes régions, aggravé davantage encore la persécution contre l'Eglise.

Pie XI demande que l'on prie donc toujours davantage et, à cette fin, il déclare que c'est pour la Russie que l'on récitera les prières que Léon XIII ordonna jadis de dire après la messe. Il invite le clergé à informer les fidèles de cette décision et à leur rappeler souvent.

Le conflit de Malte

La dernière partie de l'allocution consistoriale est consacrée à l'affaire de Malte :

Il Nous reste, dit Pie XI, à faire une brève allusion dans cette assemblée solennelle et devant ce Sénat pontifical à

l'affaire de Malte afin que Nous ne semblions pas lui accorder peu d'importance alors qu'elle en a beaucoup.

Cette affaire a une très grande importance en elle-même puisqu'il s'agit — pour ce qui Nous concerne et dans la mesure où Nous Nous en sommes occupé — d'intérêts religieux élevés qui ne sont rien d'autre que les droits de Dieu et des consciences. Elle a une très grande importance aussi à cause de ses principes qui y sont engagés et parce qu'elle concerne le très noble et très catholique peuple de Malte et enfin parce que cette affaire a dû être discutée avec les éminents ministres du très puissant Monarque Britannique, gouvernement et Monarque avec lesquels le Saint Siège et Nous-même, Nous entretenons les rapports les plus amicaux, rapports que Nous désirons vivement et avec confiance voir devenir toujours plus étroits et plus cordiaux.

L'« Exposé documenté » de toute la question que Nous Nous trouvâmes dans la nécessité de publier se trouve dans vos mains, Vénérables Frères, et est à la disposition de tous ceux qui veulent être exactement et complètement informés. Nous pouvons donc renvoyer à cet « Exposé » et Nous le faisons volontiers. Il est cependant de Notre devoir de profiter d'une occasion aussi propice que solennelle pour affirmer encore une fois avec clarté et avec fermeté trois choses qui résultent indubitablement de l'« Exposé ».

La première chose est que ce n'est ni par le Saint Siège ni par l'épiscopat maltais qu'a été soulevée la présente tempête. La seconde chose est que le retour de la tranquillité et de la paix, que Nous-même et les évêques, Nous souhaitons sincèrement en raison de Notre devoir, a été rendu impossible par des personnes, des actions et des faits indépendants de Notre volonté ou plutôt contraires à celle-ci, parce que contraire aux intérêts de la Religion Catholique, intérêts desquels, par suite de Notre suprême ministère apostolique, Nous incombe toujours et partout le soin et la responsabilité, soin et responsabilité particulièrement graves quand il s'agit d'un peuple aussi profondément catholique que le peuple maltais. La troisième chose est qu'à aucun moment Notre intervention ni celle de l'Episcopat maltais n'a voulu descendre sur le terrain politique et qu'elle s'est, au contraire, bornée comme c'était un strict devoir de conscience pastorale, à rappeler, proclamer et inculquer ces principes et ces lois morales d'où la conduite et l'action des catholiques ne peut jamais ni s'éloigner ni faire abstraction.

Et dans tout cela nul ne peut raisonnablement voir des ingérences indues ou une injuste restriction de la liberté des citoyens. Pas d'ingérences indues, parce qu'il est essentiel au mandat apostolique non seulement d'éclairer les intelligences au moyen de la doctrine mais encore de conduire la volonté à l'observation des lois : « Euntis docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis. »

Qu'on ne parle pas non plus de restriction ou de limitation de la liberté des citoyens pour les préceptes de l'Eglise, car la loi morale chrétienne n'opprime pas cette liberté, ne la restreint pas, mais, au contraire, elle la protège et elle l'empêche de dégénérer en licence puisqu'elle en règle l'usage et qu'elle lui indique les limites du permis afin qu'elle ne les viole pas. Ces choses sont si vraies et si évidentes que celui qui voudrait les mettre en doute paraîtrait avec raison vouloir affaiblir les bases mêmes de l'ordre privé et de l'ordre public.

C'est au terme de ce discours que Pie XI a proclamé la création des nouveaux cardinaux.

Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

Une nouvelle embûche à M. Tardieu

Les embûches ne font que se multiplier sous les pas de M. Tardieu. Les cartellistes ont juré de l'empêcher de présider aux élections de 1932.

Une nouvelle agression avait été préparée dans la nuit de lundi à mardi. Il s'agissait d'une proposition socialiste, d'augmenter les pensions de certaines catégories de victimes de la guerre, augmentation que le gouvernement aurait accordée volontiers, si elle ne mettait pas en danger toute l'économie budgétaire, en créant une dépense supplémentaire de 155 millions.

Une cinquantaine de députés étaient présents, mais par suite de l'organisation parlementaire française, qui permet une sorte de vote par procuration, il y eut 324 voix pour le groupement et 265 qui soutinrent la proposition de M. Vincent Auriol.

C'est grâce à ce vote impersonnel que mainte surprise a déjà été préparée et il apparaît urgent de rendre impossible l'adoption de décisions importantes, en l'absence du 90 % des députés. Une proposition dans ce sens a été faite, qui n'est pas la première. On doute qu'elle obtienne gain de cause.

Les causes du soulèvement en Bolivie

Le mouvement insurrectionnel dont la Bolivie a été le théâtre semble avoir été provoqué par la prétention du président Silès de faire renouveler pour quatre ans son mandat et de fixer, dans ce but, des élections générales le 29 juin.

C'était une entorse à la constitution, qui interdit toute réélection du président sortant de charge.

L'armée donna le signal de la révolte et appuyée par l'opinion publique, résolut d'empêcher Silès de mettre ses projets à exécution.

Une autre cause de mécontentement résiderait dans les impôts élevés que le gouvernement dut créer pour faire face aux dettes contractées auprès des Etats-Unis, qui, grâce aux prêts consentis à la Bolivie, exercent sur ce pays une véritable domination financière et économique. Le mouvement insurrectionnel serait donc l'expression du désir populaire, de se libérer de l'emprise de la grande république du nord.

Des craintes cependant surgirent sur les conséquences de cette révolution, dont plusieurs chefs défendent un programme socialiste. Les déclarations du ministre de Bolivie en Suisse seraient de nature à rassurer les inquiétudes; le pays est tranquille et des élections prochaines permettraient au peuple de se prononcer en toute liberté sur le statut politique et administratif du pays.

Le tunnel enterré

Le tunnel sous la Manche vient de subir un nouvel échec, dont il ne se relèvera pas de sitôt. Et ce, grâce au Cabinet travailliste de M. Macdonald, qui, avant d'être au pouvoir, prônait avec vigueur sa construction et ne cessait d'attaquer ce qu'il appelait l'incurie des gouvernements bourgeois qui préféraient l'isolement de l'Angleterre à une politique de collaboration avec le continent.

Mais foin des promesses; aujourd'hui que les travaillistes sont au pouvoir, leur langage devient exactement celui de leurs prédécesseurs.

En cas de guerre, dit M. Macdonald, l'existence du tunnel ne serait pas avantageuse pour nous et la conduite des affaires diplomatiques n'en serait pas facilitée.

Malgré l'intervention du député travailliste Thurtle, faisant ressortir les avantages de cette construction qui pourrait être faite sans le concours financier de l'Etat et procurerait du travail aux chômeurs, l'opinion de M. Macdonald l'emporta par 179 voix contre 172.

L'égoïsme britannique compte une victoire de plus à son actif.

Les beautés du rationnement en Russie

La disette dont souffre la Russie et qui, loin de diminuer, ne fait qu'augmenter, a eu pour effet le rationnement alimentaire.

Les essais de collectivisation agricole ayant fait fiasco, les paysans négligeant volontairement d'ensemencer les champs qui ne leur appartenaient plus, la récolte fut des plus minimes. La socialisation de toutes les activités économiques a eu pour conséquence une production de beaucoup inférieure à celle des années passées. A partir du 15 juin, le Soviet de

Moscou a imposé 15 jours sans viande par mois.

De plus, le gouvernement soviétique a-t-il dû avoir recours au système du rationnement sous forme de carnets de vivres. En vertu des principes d'égalité et de fraternité que clament les socialistes, ces carnets ne sont pas délivrés aux prêtres, marchands, commerçants, aristocrates, toutes personnes privées de leurs droits civils! Quant aux autres classes de la population, leur nourriture est plus ou moins abondante suivant qu'ils approchent plus ou moins des maîtres du Kremlin.

C'est ainsi qu'un décret du Conseil de Petrograd répartit la population de la ville en 5 classes dont la 1ère comprend les hauts fonctionnaires membres du parti communiste et la dernière les personnes d'origine bourgeoise. La 4ème catégorie (petits employés) reçoit par jour 30 gr. de sucre, 10 de beurre, 8 de hareng, 1 litre et demi de thé; la 5ème ne touche pas de vivres. Les professeurs, médecins, hommes de lettres sont rangés en 3ème catégorie, donc après les ouvriers de fabrique, et les membres du clergé, naturellement, dans la dernière...

O doux pays de l'égalité, que les Nicols et autres citent comme le modèle du régime qu'ils voudraient instaurer chez nous!

A.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le déblaiement d'un village adjugé à des volontaires

On mande d'Albeville-Lagarde (Tarn-et-Garonne), que le premier lotissement de déblaiement des ruines du village ayant abouti à un résultat excellent, tant en qualité qu'en quantité de travail effectué et en rapidité, — facteur essentiel pour les populations sans foyer, — l'équipe des 40 volontaires du service civil d'entraide a reçu l'adjudication définitive du nivellement de toute l'agglomération du village de Lagarde, centre de la vaste commune rurale, comprenant une quarantaine de maisons, dont la mairie, à démolir, et la maison d'école, qui a résisté aux flots de l'inondation.

Ce déblaiement est d'autant plus urgent qu'un plan de reconstruction des 102 habitations effondrées s'élabore sous les auspices d'un comité franco-hollandais et d'une association coopérative des intéressés, enrichie d'un don de la population de la Hollande du montant de 115 mille florins.

La résidence d'été des Papes

Les journaux de Rome annoncent que le château pontifical Castel Gandolfo, ancienne résidence des papes, sera complètement transformé. Construit au moyen âge, le château manque absolument de confort. Seuls la façade et les murs seront maintenus tels qu'ils sont. Un passage souterrain réunira le château à la villa Barberini. Le parc subira aussi une transformation radicale.

Un arc de triomphe des sports

Un comité d'artistes s'est formé en Autriche, sur l'initiative du sculpteur Mario Petrucci, pour élever à Vienne un arc de triomphe des sports à l'entrée du stade du Prater. Tous les sports y seraient figurés, depuis les jeux des hommes primitifs jusqu'à la traversée de l'Atlantique par Lindbergh. Tous les artistes de Vienne ont promis de participer à ce monument.

La municipalité fournira les fonds nécessaires qu'elle se procurera en élevant légèrement les prix de tous les tickets d'admission aux matches, championnats et autres fêtes sportives.

Imprimerie Rhodanique — St-Maurice

NOUVELLES SUISSES

Les orages et la foudre

Mardi vers 18 h. 30, s'est abattu sur Genève un orage d'une extrême violence. La foudre est tombée en maints endroits, en particulier sur un des magnifiques ormes de la Place du Bourg de Tour. A Carouge, trois tramways ont été détériorés. L'électricité a manqué pendant quelques instants sur plusieurs points de la ville. La pluie a été si abondante que l'on signale un grand nombre d'inondations.

Mardi soir, encore la foudre est tombée à Zurich-Wiedikon, sur la sous-station d'Albishof de l'usine électrique de la ville, qui a été détruite avec 6000 litres d'huile qui s'y trouvaient. Les dommages sont évalués à environ 100.000 francs.

Une trombe s'est abattue également sur la rive droite de la Sarine et s'est prolongée dans le district de la Singine. Elle a causé des ravages considérables dans les communes de Montevraz, Montec, Bonnefontaine, Zenuva et Praroman (district de la Sarine). Pendant plusieurs minutes la grêle tomba et forma en certains endroits une couche de trente centimètres d'épaisseur.

Les maisons sont inondées; deux ponts ont été détruits; les chemins sont devenus impraticables, et on signale de sérieux dommages aux cultures.

Le revenu des kursaals au fonds pour les dommages non assurables

Dans sa séance de mardi, le Conseil fédéral a pris connaissance du fait que la part de la Confédération au revenu des jeux des kursaals, soit le quart, se monte à 197.000 fr. Il a décidé d'attribuer cette somme au fonds pour les dommages non assurables.

Collision près de Baden

Près de la Waldegg, à Baden, Argovie, à l'endroit où un motocycliste s'est tué le jour précédent, une automobile occupée par sept personnes est venue se jeter contre un camion et s'est renversée. Cinq des occupants grièvement blessés ont été conduits à l'hôpital.

Tombé d'un bateau

Près de Jona, Zurich, un jeune homme de 14 ans et demi, Albert Schenmann, se trouvant dans une barque près de la rive, s'est noyé. On croit qu'il a eu une attaque d'apoplexie et qu'il est tombé dans le lac, profond de 40 centimètres à cet endroit.

Un serre-frein tué

A Immensee, Schwytz, au passage à niveau d'une aiguille, le jeune serre-freins Kurt Hediger, de Bâle, est tombé d'un train de marchandises et s'est tué.

M. le ministre Dunant à Berne

M. Dunant, ministre de Suisse près le gouvernement français à Paris, se trouve actuellement en Suisse. Il a conféré mardi après-midi au Palais fédéral.

Un vol au marché

Un marchand qui a son banc sur la place du marché à Berne, a informé la police qu'on lui avait volé une somme d'argent de fr. 1400.—

Belle usine électrique

La « Basellandschaftliche Zeitung » donne quelques précisions sur la future usine électrique de Birsfelden, Bâle, qui dépendra en quelque sorte des installations du port du Rhin devant être construit à Birsfelden-Augst. La production

annuelle d'énergie électrique atteindra en moyenne 307 millions de kilowatt-heure par an. Les dépenses s'élèveront en tout à une quarantaine de millions. Les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne construiront en commun l'usine de Birsfeld, chacun d'entre eux fournira la moitié du capital de 40 millions.

Mort de l'ancien chancelier de Genève

On apprend la mort survenue, lundi soir, à Genève, à l'âge de 76 ans, de M. Théodore Bret, qui fut pendant plus de 22 ans chancelier de la République du canton de Genève et qui, à sa retraite, il y a deux ans, avait été nommé chancelier honoraire.

M. Théodore Bret avait débuté à la chancellerie en 1881, le 3 décembre, en qualité de premier commis. Il fut nommé chef de bureau en novembre 1884. Le 2 août 1904, il fut appelé à succéder à M. Joseph Lecler en qualité de chancelier.

Durant le quart de siècle qu'il fut mêlé à la vie politique genevoise M. Bret eut l'occasion de beaucoup observer; il publia des « Souvenirs » et, fervent de l'histoire, une monographie sur les « Bourgeois d'honneur de Genève ».

La France lui avait décerné le ruban de chevalier, puis la rosette d'officier de la Légion d'Honneur et le gouvernement italien, le ruban de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

La chaleur en juin

La station centrale de météorologie de Zurich a établi que, depuis 1877, le mois de juin n'avait jamais été aussi chaud que cette année. La température moyenne de ce mois a atteint 20 degrés centigrades.

LA RÉGION

Les carrières d'Arvel

L'assemblée générale annuelle des Carrières d'Arvel et de Reuchenette ont voté pour l'exercice 1929 un dividende de 8,25 fr. par action de 200 francs.

NOUVELLES LOCALES

Le Valais aux Fêtes du Rhône

Le délégué de l'Etat du Valais est acclamé

Le Conseil d'Etat avait délégué au Vme Congrès du Rhône qui s'est tenu à Arles les trois derniers jours de juin, M. l'ingénieur William Haenni, chef de service à la division du Commerce et de l'Industrie, qui a reçu l'année dernière le titre très honorable de membre de l'Institut des Etudes Rhodaniennes de l'Université de Lyon.

Cette manifestation a remporté le succès le plus complet et le Valais, son gouvernement progressiste et M. le conseiller d'Etat Troillet ont été l'objet des ovations les plus flatteuses. En cours de voyage M. l'ingénieur Haenni s'est arrêté à Lyon où s'est tenue une séance du Comité universitaire des Etudes rhodaniennes et où notre délégué a été tour à tour salué par M. le Recteur de l'Université Ghensi et par M. Allix, directeur. En cours de séance, le capitaine Selphe a émis le vœu de voir la Suisse établir, comme la France et d'autres nations, la carte topographique nationale par photographie.

A Arles, notre délégué a été reçu par M. le maire Morizot et par le préfet et le sous-préfet; M. Haenni a présenté ensuite au Congrès un magistral et substantiel rapport que nos lecteurs auront le plaisir de lire: « Le Valais, Haut-Rhône et ses voies internationales à travers les

17 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

Ghyselinde aux cheveux d'or

Grand roman inédit
par M^{me} B. de BRÉMOND

— Non, je ne le ferai pas, dit le Comte avec violence. Eric vous aime, tout le monde vous aime ici, il serait malheureux! Ce ne sera pas vous, mais l'un de nous qui partira.

— Ne dites pas de si dures paroles, ou vous ne savez pas aimer. Ne savez-vous pas que les savants de l'amour, ce sont les êtres détachés d'eux-mêmes qui se trouvent en se donnant?

— Que m'importe tout cela si vous me méprisez!

— Je ne vous méprise pas dit Ghyselinde avec douceur, vous vous méprenez sur mes sentiments, j'aurais pu être pour vous une amie, une sœur dévouée tandis que vous agissez de façon à m'éloigner de vous.

— Pardon! Je suis rude et brutal! est-ce ma faute si je ne sais pas m'exprimer comme je voudrais tant le faire avec vous!

— Promettez moi alors de réfléchir à ma demande.

— Je ne le puis dit Renaud sourdement; il me serait impossible de vous perdre par ma faute, en le voulant.

— Vous me perdez encore plus en me retenant.

— Qu'est-ce à dire Ghyselinde? et dois-je voir là l'aveu que vous cherchez en vain à cacher derrière vos yeux d'innocence et de ciel? vous semblez effrayée?... soyez tranquille, j'attendrai le hasard qui me servira.

Et brusquement, il s'éloigna à grands pas. Ghyselinde avait voulu le retenir mais elle resta clouée sur place, partagée entre la crainte et le sentiment que tout était inutile en face de l'amour sombre et violent du Comte.

Celui-ci n'avait pas tardé à rencontrer Gérard; il le cherchait d'ailleurs. Sur le désir de leur mère aucune parole n'avait été échangée; ils avaient continué à vivre côte à côte sans rien laisser paraître du drame intérieur qui se jouait entre eux.

Gérard vivait de la grande pensée que le cœur de Ghyselinde lui appartenait en secret et il plaignait son frère, plus qu'il ne songeait à lui en vouloir.

Lorsque Renaud lui proposa de sortir avec lui il accepta de fort belle humeur, et tous deux se dirigèrent du côté de la mer. Il y avait eu deux jours avant une forte tempête où les vagues s'étaient avancées loin dans les rochers, avec un bruit d'enfer y laissant des trous profonds, remplis d'eau.

Renaud causait amicalement et Gérard le suivait sans remarquer les endroits où ils passaient, lorsqu'il s'engagea dans un étroit couloir, dont Gérard ignorait l'existence.

— Mon frère, où voulez-vous aller? dit Gérard surpris.

— Suivez moi, par ici, vous ne connaissez pas ce chemin? il est intéressant, on l'appelle dans le pays le « Pas de la Mort » sans doute parce que des gens mal agueris, y auront glissé sans le vouloir. Voyez-vous sa hauteur au dessus du gouffre?

— Il se rétrécit de plus en plus dit Gérard? ou peut-il bien aboutir? Je trouve qu'il est dangereux d'aller plus avant...

— Non, ne retournez pas encore, c'est

l'endroit le plus curieux, on ne peut plus avancer qu'un seul, je vous laisse aller en avant.

Gérard se sentit pris d'un affreux pressentiment, mais il était trop tard. Un cri et le bruit de sa chute résonna dans les pierres. Heureusement poussé du côté de l'abîme, il avait, donnant un fort élan en arrière simplement glissé sur le dos et il s'était raccroché aux parois. Avec rapidité, à peine étourdi, il se trouva relevé en face de Renaud dont la figure lui apparut sinistre: « Misérable, qu'avez-vous fait? »

Il se demanda s'il n'allait pas le précipiter à sa place du haut des rochers, mais le souvenir de Ghyselinde le retint... il ne pouvait se rendre indigne d'elle...

— J'ai manqué ma vengeance, ricana Renaud, mais l'un de nous doit céder sa place.

— C'est moi qu'elle aime, dit Gérard avec orgueil.

— Bien fol est celui qui se fie à l'amour d'une femme. Celle-là oubliera comme une autre, en ne vous voyant plus. Je lui donnerai tout ce qu'elle pourra désirer. Elle sera la châtelaine adorée, la fée de son ro-

yaume. La seconde mère d'Eric qu'elle adore déjà ».

— Ghyselinde n'est pas comme une autre; c'est une petite âme délicate et sensible qui a des ailes. Déjà, elle a fui de chez son père pour ne pas épouser le vieil oncle qui la poursuivait et ce vieil oncle a un château féodal et des richesses qui sont connues. Vous ne prendrez pas cette femme en la forçant comme le gibier de vos forêts; elle n'est accessible qu'à la pitié et à l'amour.

— Eh bien, je l'amènerai à avoir pitié de moi et d'Eric. Vous partirez Gérard et le plus tôt possible.

— Vous n'avez pas le droit de m'y obliger.

— C'est moi qui commande à Kercadec et vous partirez... à moins que vous ne préfériez une nouvelle surprise... comme celle de ce soir.

— Lâche et assassin! je serai sur mes gardes; mais vous n'avez pas de cœur et à cause de cela Ghyselinde vous détestera toujours!

Tout en parlant, ils avaient quitté le chemin maudit et gagné le bord de la mer, où un vent frais courait sur les lames vertes.

Communistes bridés à Bâle

Les incendies et les orages se multiplient

La circulation est rétablie au St-Barthélemy

âges. Ce travail valut à son distingué auteur les félicitations spéciales du président du Congrès.

Au banquet du lendemain M. Haenni prononça un enthousiaste discours exaltant le Valais et les relations de bonne amitié qui l'unissent à la grande république sœur, apportant aux congressistes le salut très cordial et la sympathie des montagnards valaisans et suisses. Touché au plus vif de ses sentiments patriotiques, le préfet donna l'accolade à l'orateur.

Le banquet fut suivi de la représentation de « Mireille » aux arènes, spectacle incomparable, et d'un combat de taureaux. Le lendemain une partie des congressistes, dont M. l'ingénieur Haenni s'embarquaient à Pont-St-Louis pour une promenade admirable en mer, au cours de laquelle M. Paul Balmer fit une remarquable causerie technique sur le Rhône.

Le Vme Congrès du Rhône a été la digne continuation de ceux qui se sont déroulés en terre française et à Genève. Grâce à M. l'ing. Haenni la terre valaisanne, berceau du Rhône, a été acclamée et fêtée : qu'il en soit remercié. A quand un Congrès rhodanien en Valais ?

Au St-Barthélemy

Au St-Barthélemy, malgré la pluie qui ne cesse de tomber, la situation est bien meilleure. La nuit s'est écoulée sans alerte. Ce matin, de très bonne heure, on pouvait transborder, et, ce soir, la circulation des trains a repris normalement, sur une seule voie bien entendue, mais sans transbordement.

Les équipes ont admirablement travaillé, soit sur la voie ferrée soit sur la route cantonale.

Un assez grand nombre d'autobus qui s'étaient rendus mardi au Grand St-Bernard et dans la vallée du Rhône se sont trouvés bloqués à Martigny.

A signaler le rôle consciencieux de la sentinelle placée au pied du St-Barthélemy par les C. F. F. et qui a pu donner l'alarme à temps à la gare de St-Maurice et à la gare de Vernayaz ainsi qu'à l'usine électrique du Bois-Noir, ce qui a permis d'éviter tout accident.

On apprend, d'autre part, que la direction générale des C. F. F. après avoir pris connaissance des rapports présentés par ses ingénieurs et avoir examiné elle-même les moyens propres à protéger la voie ferrée a décidé qu'en tout premier lieu il fallait activer la construction du barrage dans le haut du torrent. Tous autres travaux avant ceux-là seraient inutiles, même la construction d'un tunnel ou le déplacement de la voie. Les études continuent.

Le premier ministre anglais, M. Macdonald, venant de Paris et se rendant à Venise, avec une suite de cinquante personnes, est arrivé à Lausanne mardi à 23 heures 40, mais son train a dû être détourné par le Lötschberg, par suite de l'obstruction de la voie ferrée au Bois-Noir.

De son côté la route cantonale a déjà pu être ouverte à la circulation aujourd'hui mercredi.

Accident d'auto

M. Défago, vétérinaire cantonal, revenant du Grand St-Bernard, a été victime d'un grave accident sur la route de Saxon. L'auto a capoté et s'est renversée, et M. Défago a été relevé avec de sérieuses contusions et blessures. Toutefois il a pu être ramené à son domicile à Sion, et les nouvelles que nous avons fait prendre ce matin sont plutôt rassurantes.

Les vols de Vernayaz et d'Orsières

La police vaudoise de Sûreté a poursuivi, hier, activement, son enquête relative au malfaiteur italien arrêté le jour précédent et circulant à bicyclette, dans la banlieue lausannoise. Elle s'est principalement attachée à déterminer si l'homme en question avait commis des délits en Suisse.

Or, l'enquête a d'abord révélé que le vélo de dame sur lequel l'italien circulait, avait été volé à Vernayaz.

D'autre part, il a pu être établi que le même personnage est l'auteur du cambriolage d'un magasin, à Orsières, dans la nuit du 20 au 21 juin dernier.

Cet individu sort des prisons italiennes où il a purgé une peine de trois ans de prison pour coups et blessures. L'enquête sur ses agissements continue.

25 ans de mairie

La commune d'Onex, Genève, a célébré le samedi 28 juin, le 25^{me} anniversaire de l'entrée en fonction de son maire, M. Brolliet. C'est au milieu de l'affection et de la reconnaissance de ses administrés que M. Brolliet fut fêté.

Un banquet réunit à la mairie les représentants du Conseil d'Etat, les maires des communes voisines.

C'est au douze coups des boîtes traditionnelles que l'on remit au jubilaire de la part du Conseil d'Etat et de la commune d'Onex les deux plats d'argent, souvenirs reconnaissants pour les nombreux services rendus.

Ces hommages justement rendus dans une atmosphère familiale réjouiront les nombreux amis Valaisans de M. Brolliet et particulièrement la station de St-Luc où il passe ses étés et où il compte de si nombreuses affections.

B. C.

A l'Office des assurances sociales

Dans sa dernière séance, le Conseil fédéral a promu M. Herm. Maetzler, docteur en droit, expert scientifique de 1^{re} classe à l'Office fédéral des assurances sociales.

Nos compliments à M. le Dr Maetzler pour lequel le Valais est une seconde patrie.

† M. François Giroud

Une triste nouvelle nous arrivait ce matin : la mort de M. François Giroud que nous avions vu plein de santé il y a quelques jours seulement.

Originaire de Chamoson, où il est né en 1862, M. Giroud s'est consacré corps et âme à l'agriculture pratique et aux sociétés agricoles de tous genres qu'il animait et conseillait. Remarqué par M. le conseiller d'Etat Bioley, chef du Département de l'intérieur, il fut appelé à l'Etat, comme secrétaire agricole, fonction qu'il garda sous M. Troillet et qu'il remplit avec un grand dévouement pendant plus de vingt ans.

M. Giroud, comme M. Jacques de Riedmatten qui l'a précédé de quelques années dans la tombe, a souvent représenté le Valais dans les Congrès agricoles en dehors du canton et à l'étranger où il fit également des voyages d'études qui n'étaient pas sans fruit.

A Chamoson, il a mené le bon combat en faveur des principes conservateurs. Il y a vu la victoire couronner ses efforts.

Personne certainement ne s'attendait à une mort aussi subite. A peine, mardi soir, se plaignait-il d'un petit malaise sans conséquence et qui n'inquiéta pas sa famille. Il se coucha tranquillement. On le trouva mort sur le matin.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la redoutable visiteuse n'aura pas surpris M. Giroud. Chrétien accompli, il était toujours prêt à paraître devant son Dieu. A sa famille l'hommage de nos condoléances.

Les obsèques auront lieu à Chamoson vendredi à 10 heures.

MONTHEY. — Etat Civil de juin. — Naissances : Nellen Gérard, de Jean, de Ried-Mürel ; Schweinlin Janine Madeleine, d'Otto, de Fahrnu, Baden, All. ; Défago Raymond-Edouard, d'Edouard, de Val d'Illicz ; Gay-Balmaz Madeleine Clara, d'Adolphe, de Salvan ; Garry Raymonde Céline, de Théophile, de Monthey ; Torrenté Cécile Lucienne Berthe, de Rodolphe, de Monthey ; Gauthy Raymonde Marie, d'Ami, de Belmont sur Yverdon ; Maret Jacqueline Marie Anna, de Bagnes ; Raboud Liliane, d'Elie fils, de Monthey ; Vannay Joseph Marie, d'Edouard, de Monthey ; Rithner Fernand Basile, de Francis, de Simplon et Monthey.

Décès : Rossier Auguste, 80 ans, de Monthey ; Raboud Camille, 28 ans, de Monthey ; Grenon Pierre, 65 ans, de et à Champéry ; Rithner Fernand Basile, 1 jour, de Simplon et Monthey ; Veuthey Alois, 39 ans, de et à Viognaz ; Monay-Michaud Emilie, 72 ans, de et à Troistorrens.

Mariages : Donnet Maurice et Barlaty Maria ; Favre Jean et Priod Candida.

SIERRE. — (Corr.) — L'Exposition internationale la « Zika », qui a obtenu un si grand succès, s'est close lundi le 30 juin.

D'après le rapport officiel, la maison L. Imesch, à Sierre, a obtenu pour ses

Notre Service télégraphique et téléphonique

Homicide par imprudence

ZURICH, 2 juillet. (Ag.) — Un motocycliste a été condamné pour homicide par imprudence à 6 semaines d'emprisonnement. Le tribunal cantonal a refusé le sursis parce que le motocycliste en question avait précédemment été condamné à 1 jour de prison et bien qu'il ait été gracié, le paragraphe 457 du Code pénal stipule qu'on ne peut surseoir à l'exécution d'une peine quand le prévenu a déjà subi une peine de privation de liberté. La majorité du tribunal a estimé que la condamnation même si elle n'était pas devenue effective devait être considérée comme privation de liberté et qu'ainsi le sursis devait être exclu. En revanche la minorité estime que la peine d'emprisonnement ne devait être considérée comme telle que quand elle avait été purgée. La cour de cassation a, à l'unanimité, approuvé le point de vue de la minorité et accordé à l'accusé le sursis.

Les mineurs en grève

BRUXELLES, 2 juillet. (Havas.) — On mande de Mons à la « Nation Belge ».

Alors que mardi le nombre des mineurs en grève était de 5000 seulement, il est maintenant de 8000 environ. Le mouvement gréviste s'étend dans plusieurs grandes villes. Les mineurs attachés au syndicat chrétien travaillent au grand complet. D'autre part les ouvriers des usines métallurgiques semblent prêts à s'unir aux grévistes.

Ferme en feu

COLOMBIER, 2 juillet. (Havas.) — Une grande ferme située près de Cottendart sur Colombier, a été complètement détruite par un incendie. L'enquête a établi que le feu a été mis par le domestique de la ferme âgé de 18 ans. Il a fait des aveux complets et a été arrêté. Il doit être l'auteur de l'incendie récent d'une ferme à Montmollin où il était précédemment domestique.

L'exposition du logement

BALE, 2 juillet. (Ag.) — Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder une subvention de fr. 50.000. — à l'Exposition suisse du logement qui aura lieu à Bâle cette année.

Berlin répond

BERLIN, 2 juillet. — M. Curtius a déposé le Mémoire relatif au Memorandum Briand. Ce Mémoire sera communiqué officiellement à Paris vers la mi-juillet.

vins exposés, sur un maximum de 18 points, la moyenne de 17,9.

Le Fendant « Vieux-Sierre » 1929 a été classé premier de tous les fendants exposés avec le maximum de points (18).

STALDEN. — Après 40 ans de service comme chef de gare de Stalden, M. Zumtaugwald a pris sa retraite.

A cette occasion, un cadeau lui fut remis, accompagné de vœux, de la part de l'administration du chemin de fer de Viège-Zermatt. M. Mattig a été choisi pour remplacer le démissionnaire.

LES SPORTS

FOOTBALL

La Coupe des Nations à Genève

Malgré la pluie ce fut encore un succès que la journée de mardi, au cours de laquelle Servette se repêcha en battant les Belges de Bruges, 2 à 1, les éliminant du même coup. De leur côté les Espagnols d'Irun eurent brillamment raison des Français, de Sète, par 5 à 1.

Les quart-de-finales commencent aujourd'hui avec deux parties sensationnelles : First Vienna contre Firth et Bologne contre Go-Ahead (Hollande).

Le Tour de France

C'est aujourd'hui mercredi que se donne à Paris le départ du 24^{me} Tour de France. Nos compatriotes Jean Martinet, Werner et Bariffi sont de la fête.

Gros dégâts dans le Nidwald

STANS, 2 juillet. (Ag.) — Les orages de mardi après-midi ont causé de graves dégâts surtout dans le Nidwald. A Dallenwil, le Buchholzbach a débordé. Charriant des pierres, des matériaux, des sapins et entravant la circulation. Un pont a été détruit de sorte que la circulation routière et ferroviaire a dû être interrompue. Près de Buschholz, un torrent a entraîné des blocs pesant plusieurs quintaux. Il a fallu faire appel aux pompiers.

La loi d'amnistie

BERLIN, 2 juillet. — Le Reichstag a adopté en 3^{me} lecture la Loi d'amnistie qui a été votée par 293 voix contre 135. Cette Loi prévoit l'amnistie même pour la fameuse Association « La Vehme ». Les socialistes ont voté contre l'amnistie, les communistes pour.

Sept bébés dans une malle

TOKIO, 2 juillet. — Une dépêche de Kobé annonce qu'on a découvert, dans une malle abandonnée dans une gare de Tokio, les cadavres de sept bébés.

Un ancien agent de police, nommé Namajima, qui était devenu courtier en enfants, a été arrêté sous l'inculpation de meurtre.

Il est de coutume, au Japon, où les enfants illégitimes sont très nombreux, de les remettre à des courtiers qui se chargent de leur trouver des parents adoptifs pour la somme de 10 livres sterling et quelquefois plus.

Procès d'espionnage

LEIPZIG, 2 juillet. (Wolf.) — Un procès d'espionnage a commencé mercredi devant la Cour suprême. Les accusés sont 4 ressortissants allemands dont 3 résident en Luzembourg. Ils sont accusés d'avoir en 1923, à Luxembourg, Strasbourg, Longwy, Metz, Thionville et Freiburg en Saxe, donné à des ressortissants étrangers des renseignements qui auraient dû être tenus secrets dans l'intérêt du pays. Le tribunal a prononcé le huis-clos.

La grêle en France

TOULOUSE, 2 juillet. (Havas.) — De nombreux orages ont éclaté au Sud et Sud-Ouest de la France. Les récoltes ont été ravagées par la grêle.

Un bateau-citerne fait explosion

BELGRADE, 2 juillet. (Ag.) — Un bateau-citerne appartenant à une compagnie de navigation roumaine a fait explosion à une trentaine de km. en aval de Belgrade, pour des causes inconnues. Un matelot, sa femme, 4 enfants et un manoeuvre ont été tués. La catastrophe est d'autant plus inexplicable que le bateau-citerne rentrait à vide à son port d'attache.

Les communistes bridés

BALE, 2 juillet. (Ag.) — A la suite des motions remises au gouvernement, au cours de la dernière séance du Grand Conseil, par les partis bourgeois et concernant les agissements communistes, le département de police a élaboré un projet complétant la loi sur la police (condamnation des participants et des personnes convoquant des assemblées interdites sur la voie publique). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Etat et a été transmis au Grand Conseil.

Noyade

BALE, 2 juillet. (Ag.) — En se baignant dans le Rhin, un jeune homme de 24 ans, nommé G. Hänsler, s'est noyé. Il savait assez bien nager et on suppose qu'il a été pris dans un tourbillon.

Attentat

FRIEDLAND (Mecklenbourg), 2 juillet. (Wolf.) — Mercredi matin, le pasteur de Durcherow, M. Kappel a été trouvé mort. Il a sans doute été victime d'un attentat car il portait plusieurs traces de coups de feu.

Pompiers morts et blessés

CHARLEROI, 2 juillet. (Havas.) — Hier soir un incendie a éclaté dans une manufacture de tissus de coton. Huit pompiers ont été blessés. L'un d'eux est mort pendant son transfert à l'hôpital. Un autre pompier a été enseveli sous les décombres.

La devise

MILAN, 2 juillet. (Ag.) — A propos de la stabilisation projetée de la devise espagnole, le « Corriere della sera » apprend de Madrid que la première mesure décidée a été la suppression de la caisse autonome des chemins de fer. A l'avenir la gestion du réseau ferroviaire se fera dans le cadre du budget ordinaire des travaux publics.

Accident de ski

BLUDENZ, 2 juillet. (Ag.) — A la fin du mois de février M. Kurt Möller, éditeur de journaux et rédacteur, de Bradenbourg, avait entrepris une tournée de skis dans le massif de l'Arberg d'où il n'est pas revenu. On vient de retrouver son cadavre au Vallugatal, près de Züri où il a certainement été victime d'un accident.

Déraillement

TRIEBERG (Forêt Noire), 2 juillet. — (Wolf.) — Un train de marchandises a déraillé près de l'entrée d'un tunnel. La locomotive et six wagons sont sortis des rails. La route conduisant en ville a été obstruée. Un mécanicien a été blessé. Le trafic a été repris ce soir. Entre temps le transport des voyageurs a été assuré par des camions.

Un bâtiment s'effondre

PRAGUE, 2 juillet. (B. P. tch.) — Mercredi matin à Beneschau, près de Prague, un bâtiment en construction en béton armé s'est effondré. Deux ouvriers ont été ensevelis. Ils donnent des signes de vie. Les travaux de sauvetage sont en cours.

Ça augmente toujours

LUBECK, 2 juillet. (Wolf.) — Le nombre des morts dus à l'erreur de traitement contre la tuberculose a passé de 47 à 48.

Le château brûle

KAUFFUNG, 2 juillet. — Le magnifique château de Kauffung, appartenant à la famille Bergmann est en feu depuis mercredi matin. Tous les pompiers des villages environnants sont sur les lieux. Le riche mobilier a pu être sauvé, mais la tour historique s'est effondrée avec fracas. On ne signale pas d'accident de personne.

Exercice fiscal

WASHINGTON, 2 juillet. (Havas.) — L'excédent de l'exercice fiscal qui a pris fin hier atteint 184 millions de dollars, chiffre dépassant les prévisions. M. Mellon a précisé que le paiement des dettes de guerre représente 76 millions de dollars.

†

Monsieur et Madame Albert CLOSUT, et leurs enfants à Martigny-Bourg remercient bien sincèrement les nombreuses personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de leur deuil.

PERDU plaque moto No 8261 E, entre Chamoson-Ardon, dimanche 29 juin. L'apporter contre récompense à Spagnoly Gustave, Chamoson.

AVIS AUX SOCIETES

Nous rappelons aux Sociétés que nous n'insérons aucun communiqué relatif aux spectacles, concerts et conférences, sans l'accompagner d'une annonce payante, sauf dans le cas où il s'agit d'une manifestation gratuite.

Grande Vente de COUPONS

jusqu'au 12 juillet

Occasions à profiter Prix réduits

au National - Martigny

Quand la viande ne donne pas suffisamment de sauce

ou bien dans tous les cas où la préparation d'une sauce n'est pas possible, comme p. ex. en apprêtant de la tête de veau, du foie, du rognon, des tripes etc. ou des restes de viande bouillie ou rôtie; toujours alors la cuisinière habile et avisée se sert de l'excellente



Sauce comprimée

Knorr

1 Cube = 1/4 litre 15 cts.

Tous les éleveurs qui ont essayé la Provendeine

ont été émerveillés des résultats obtenus. Deux cuillerées par jour de Provendeine introduisent dans l'alimentation normale la vitamine (provenant de l'irradiation aux rayons ultra-violet) et les diastases de la digestion.

ELEVEURS! ENGRAISSEURS!



Vous économisez jusqu'à 2 mois de nourriture.

Demandez-nous la liste des 700 agriculteurs suisses qui nous ont envoyé des attestations et informez-vous auprès d'eux.

Ils mangent et gambadent.

No 4143. — M. Karl SPRING, Buchhof, Wädenswil, nous écrit le 10 mai 1929 :

J'ai donné à mes trois porcs mis à l'engrais le paquet de PROVENDEINE que vous m'avez envoyé. Tous les trois étaient rachitiques et surtout, ils manquaient d'appétit. Depuis que j'ai mélangé de la PROVENDEINE dans leur nourriture, ils mangent tout ce qu'on leur donne et deux d'entre eux recommencent de nouveau à gambader et le troisième qui était le plus faible sur jambes marche maintenant beaucoup plus facilement et vient tout seul prendre sa nourriture alors qu'auparavant, il fallait toujours qu'on l'y menât. Je ne peux donc que vanter la PROVENDEINE et à l'avenir, je n'utiliserai que la PROVENDEINE pour nourrir mes porcs.

J'en suis content.

No 5071. — M. Albert MÆHLI-HARTMANN, à Glattfelden (Zurich) nous écrit le 3 juillet 1929 :

Je vous prie de bien vouloir m'envoyer le plus vite possible 3 boîtes de PROVENDEINE; deux sont de nouveau pour nous et la troisième est destinée à un voisin auquel je l'ai recommandée. J'ai employé aujourd'hui la dernière boîte et j'en suis satisfait. Je la recommanderai partout où je le pourrai.

Avis

La véritable „Provendeine“ est fabriquée selon le brevet du professeur Steenbock pour l'application des rayons Ultra-Violet et selon le brevet sur les diastases, elle est exclusivement vendue par la

S. A. Malosa, à Berne-Liebefeld



Vous trouverez toujours à la Rôtisserie

Machoud Frères Martigny-Ville

des cafés la fraîchement torréfiés

Demandez partout la marque „WILLIAM'S“

Gros et mi-gros

Cafés avec Primes

VINS A. ROSSA MARTIGNY

Importation directe
La production de la dernière récolte a été en général abondante et de bonne qualité. Les prix ont sensiblement diminué.
J'offre assortiment de vins rouges et blancs aux meilleures conditions :

ROUGE	BLANC
Alicante	Italie
Montagne	Panadés
Castellino	Fendant
Piémont	
Barbera	
Chianti	
St-Georges	

Tous mes vins sont garantis au contrôle de l'analyse cantonale.

MAISON DE CONFIANCE A. ROSSA.

Procurez-vous notre jumelle à primes grossissant 8 fois, grande luminosité, livrée en étui cuir, au prix exceptionnel de fr.



Grand choix de jumelles de campagne à 30, 40 et 50 fr.

Hri Moret, horlog., Martigny

Salamettis secs
à fr. 2.— la dz 1/3 port payé.
Boucherie Chevaline, Martigny.

LES GOUTTES DU POILU
régularisent la transpiration sans la supprimer complètement; elles désodorisent et raffermissent la plante du pied. Remède garanti inoffensif et sûr! Prix pour la Suisse: Fr. 2.—. Dépôt principal pour la Suisse: Pharmacie de la Riponne, Lausanne

On cherche au plus tôt un jeune garçon

présentant bien, sortant des écoles, causant allemand et français, pour aider aux petits travaux de maison et aller à la gare recevoir les voyageurs, faire l'office de portier dans petit hôtel de gare.

S'adresser au Nouvelliste sous H. 352.

ANSALDO

6 cyl., 12 CV., 6 roues, freins sur 4 roues, 6 pl., ballon démontable, conviendrait pour location. Occasion exceptionnelle: 2600 fr.

Offre sous P. 3045 S. Publicitas, Sion.

On demande dans bon café-restaurant

jeune fille

présentant bien, comme bonne à tout faire et pour servir. Bons gages et bon traitement. Entrée immédiate. Ecrire Café-Restaurant Miazza, Bernex, Genève.

On demande

jeune homme

de 17 à 20 ans, sérieux et intelligent, capable de soigner et traire quelques pièces de bétail et d'effectuer un service de distribution. Faire offres à Ed. Uldry, bureau des Postes, Essertines, Rolle.

On demande pour le service de femme de chambre, dans hôtel et pour la maison, une

FILLE

expérimentée. Adresser offres et photo à Orell Fussli-Annonces, Martigny, sous O.F. 13061 V.

Superbes complets Whipcord

Complets gabardine anglaise coton, article chic et très solide, pratique et recommandé fr. 35.—

Envois contre remboursements. E. FESSLER, LAUSANNE 29, rue St-Laurent

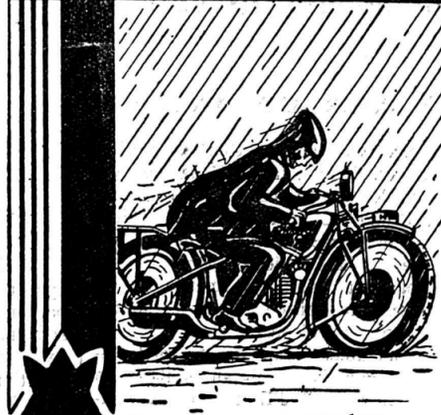
350 fr.

A vendre d'occasion une automobile Martini avec pont, hausses et carrosserie, cause de décès. Convientrait à petit hôtel de montagne. S'adresser au Nouvelliste sous S. 353.

Viande séchée

extra. Fr. 3.— le kg. Viande fumée à cuire grasse, fr. 1.70 le kg. 1/2 port payé. Boucherie Cheval., Martigny

MOTOJACOCHÉ



LES MODÈLES 1930 ne craignent ni la pluie, ni le brouillard car ils sont protégés par le CHROMAGE la PARKERISATION et les LAQUES à la CELLULOSE
DÉMONSTRATION auprès de l'Agent:
ZANCHI & CONOD, motos, BEX



Savon Azur

a fait ses preuves
Il sera bientôt adopté par toutes les ménagères

MONTHEY 5 et 6 juillet 1930

VII^{me} Fête des Sociétés de Chant de langue allemande en Suisse romande
Chœurs d'ensemble Concours

Lisez les journaux. Que d'accidents!
Contre tous les accidents qui vous guettent, contre leurs suites si coûteuses, assurez-vous à LA NEUCHATELOISE. Conditions simples, règlements rapides.
LA NEUCHATELOISE
VIE - INCENDIE - VOL - GLACES
AGENT GÉNÉRAL:
TH. LONG, BEX-LES-BAINS. Tél. 20.

Hinden - Dénéreaz, Bex

Louise Hinden, Succ.
Dès aujourd'hui, durant quelques jours,
Vente de Coupons
10% Sur tous les autres articles 10%

Imp. maison cherche 2 représentants
Fixe, frais et commission. Situation stable et d'avenir pour vendeurs actifs et capables. Offres sous P. 523-4 L. à Publicitas, Lausanne.

On demande cuisinière capable, de toute confiance. Entrée immédiate. Adresser les offres avec photo, certificats et prétentions à Mme Kussler, Le Chalet Vert, Bex

On demande de suite jeune fille présentant bien, pour servir au café et aider un peu au ménage. S'adresser sous P. 3046 S. Publicitas, Sion.

On demande des bûcherons pour exploitation en forêt, en tâche ou à la journée. S'adresser à Remy Colin, à Panex s. Olon.

CHALET - PENSION VALSOREY
Tél. 1 Bourg-St-Pierre 1633 m.
Charmante situation. Séjour de vacances. Route Grand-St-Bernard. Lumière et chauffage électriques. Bains. Forêts. Promenades. Bonne cuisine. Vins 1er choix. Prosp. Pens. fr. 6.50 à 7.50.

Boulangier-pâtissier
On demande jeune homme pour apprendre le métier. Pâtisserie-Boulangerie Ch. Riniker, rue de Berne 33, Genève

On cherche représentants sérieux et actifs, pour vente facile, évent. dépôts. Gain accessoire intéressant. Offres sous P. 2116 N. à Publicitas, Neuchâtel.

Mulets et chevaux pour abattre
sont payés un bon prix par la Boucherie Chevaline Centrale Louve 7, LAUSANNE H. Verrey

SERAC
gras de montagne en vente aux Magasins Deslarzes & Vernay, Sion.
Myrtilles Tessinoises toujours fraîches: 1 caissette de 5 kg. fr. 4.30; 2 caissettes de 3 kg. fr. 8.50, port dû, contre remboursement.
A. FRANSCELLA, Minusio-Locarno.

Buick
faute d'emploi, cond. int., 2 portes, 5 places, à enlever bon marché, avec facilités. Case 14089, Lausanne.
Châssis BUICK
pour camionnette, à vendre bon marché, ainsi qu'une torpédo Chevrolet Case 14.089, Lausanne.
Imprimerie Rhodanque

La moto que je choisis

ZEHNDER

Simplicité
Sûreté
Economie

Agents: C. Grosset, Motos, Sion.
René Hediger, Motos, Martigny.
Paul Bonzon, Motos, Monthey.